

Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine (DASEN ou DA-SEN)

Frédéric FULGENCE

Le directeur académique met en œuvre la politique éducative définie par le gouvernement. Sous l'autorité directe du recteur et du ministre chargé de l'éducation, ses responsabilités s'exercent dans les domaines administratif (direction de l'ensemble des services d'éducation du département) et pédagogique (coordination de l'action éducative et contrôle du fonctionnement des établissements). Elles couvrent cinq domaines essentiels :

- la carte scolaire : implantation des moyens d'enseignement dans les écoles, les collèges et les lycées ;
- la gestion des enseignants des écoles : recrutement, mutations, promotions, retraites ;
- la gestion des élèves : affectation dans les collèges et les lycées, gestion des fonds sociaux, voyages scolaires ;
- l'organisation des examens du premier cycle et du second cycle court ;
- la vie scolaire et pédagogique des écoles, collèges et lycées : impulsion, animation et évaluation des processus éducatif ;
- les politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports.

Cabinet du directeur académique

Directrice de cabinet : **Anne-Laure GRANDIAUD**

Le cabinet gère l'agenda du directeur académique, et assure, sous la responsabilité de la cheffe de cabinet, les relations du DASEN avec les partenaires de l'Éducation nationale : cabinet du recteur, chefs d'établissement, inspecteurs de l'Éducation nationale, organisations syndicales, partenaires institutionnels du département, cabinet du préfet, conseil départemental, conseil régional, élus et associations de parents d'élèves.

Il traite les affaires réservées, la communication du DASEN.

Directrice de cabinet

Téléphone : 01 71 14 29 29

Courriel : ce.ia92.cabinet@ac-versailles.fr

Secrétaire particulière

Téléphone : 01 71 14 27 64

Courriel : ce.ia92.spia@ac-versailles.fr

Affaires réservées

Téléphone : 01 71 14 28 08

Courriel : ce.ia92.caboc@ac-versailles.fr